

Agreste Limousin

numéro 94 - avril 2013



La Corrèze : une diversité de produits vendus en circuit court

11% des exploitations agricoles corréziennes commercialisent tout ou partie de leur production en circuit court.

Si les éleveurs sont les plus nombreux, les producteurs de fruits sont également particulièrement présents : un quart des exploitations en circuit court sont spécialisées dans la commercialisation de fruits.

La vente à la ferme est le mode de vente le plus utilisé, devant la vente sur les marchés dynamisée par le tourisme.

La part des circuits courts dans le chiffre d'affaires est très variable selon les exploitations et les produits vendus.

Les deux tiers des producteurs se déclarent satisfaits du revenu tiré de cette activité.

Dans les années à venir les producteurs semblent motivés pour poursuivre voire même développer cette activité.

Le département de la Corrèze possède une diversité de terroirs propices à des productions spécifiques et variées. Ainsi, si la moitié des exploitations agricoles du département sont spécialisées dans la production de bovins viande, les cultures fruitières, et plus anecdotiquement la vigne, sont également présentes. Le département se démarque également des autres départements limousins par la proportion importante de petites exploitations. Parmi les 5202 exploitations agricoles du département recensées en 2010, 551 commercialisent tout ou partie de leur production

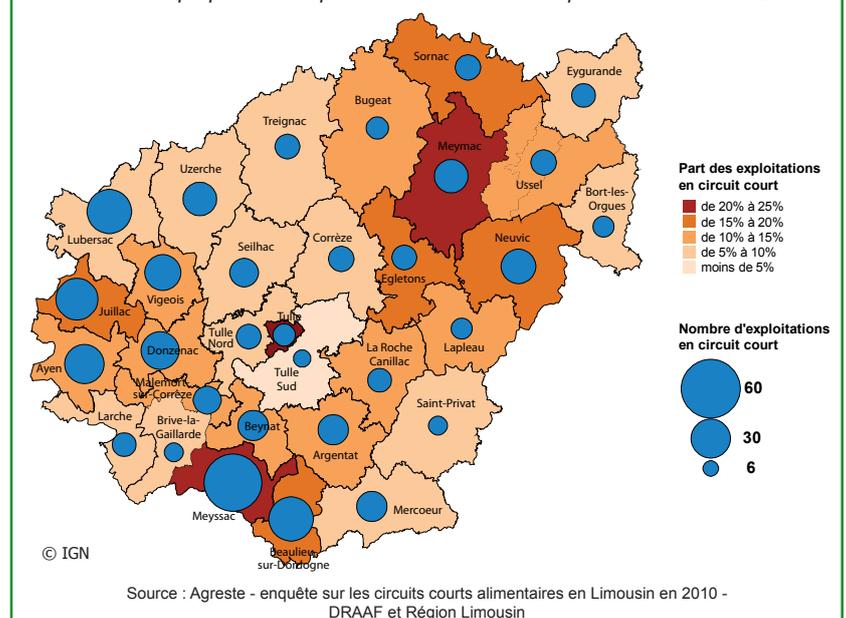
en circuit court, soit près de 11% contre 10% en Limousin. Les circuits courts représentent 5% de la production brute standard des exploitations du département contre 4% au niveau régional. Des initiatives publiques ou privées voient le jour afin de favoriser ces modes de commercialisation et mettre en avant les produits du terroir corrézien.

Les producteurs de fruits très représentés

Les exploitants en circuit court du département de la Corrèze ont des productions plus diversifiées qu'au niveau régional.

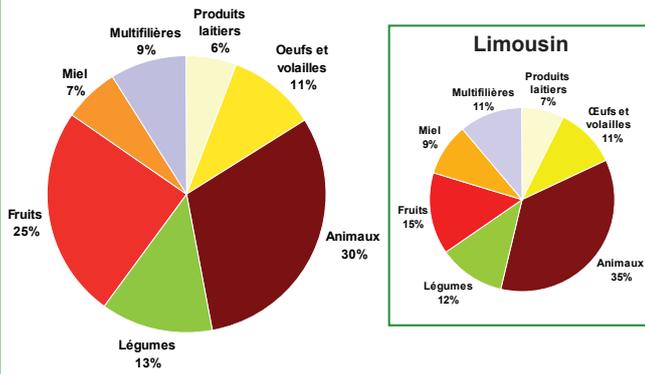
Les exploitations en circuit court plus nombreuses au sud et à l'ouest de la Corrèze

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par canton de Corrèze



Une part importante de producteurs de fruits

Répartition des exploitations en circuit court de la Corrèze par filière de production principale



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Ainsi, les producteurs de fruits sont nombreux parmi eux. Ils constituent le quart des exploitations concernées contre 8% dans les autres départements limousins. Ils produisent principalement des pommes et des petits fruits ; noix, châtaignes ou fraises sont également proposées. Les conditions agroclimatiques du sud et de l'ouest du département sont favorables à ce type de productions et expliquent la présence de nombreux producteurs de fruits.

Les éleveurs sont néanmoins les plus nombreux. Ils représentent 30% des exploitations en circuit court contre 35% en Limousin.

13% des exploitations corrèziennes en circuit court sont spécialisées dans la production de légumes. Le maraîchage arrive ainsi en troisième position. Le tiers restant est composé d'exploitations ayant des productions diversifiées ou moins répandues. Parmi celles-ci, on trouve des exploitations en multifilières, proposant à la vente en circuit court plusieurs types de produits. Il y a également des producteurs d'œufs et volailles, des apiculteurs et des producteurs de produits laitiers.

L'agriculture biologique est pratiquée par 17% des exploitations en circuit court du département, contre 15% en Limousin. Les producteurs de fruits et de légumes sont ceux qui se sont le plus souvent convertis à l'agriculture biologique.

Les marchés concentrés dans le sud du département

Les producteurs en circuit court utilisent principalement trois modes de vente : à la ferme, sur les marchés et via les commerçants détaillants. Sept exploitants en circuit court sur

dix vendent des produits directement à la ferme, soit une proportion identique à celle observée au niveau régional. La vente à la ferme constitue le mode de commercialisation en circuit court le plus important pour 37% des exploitations. Tous types de produits sont vendus directement sur les exploitations.

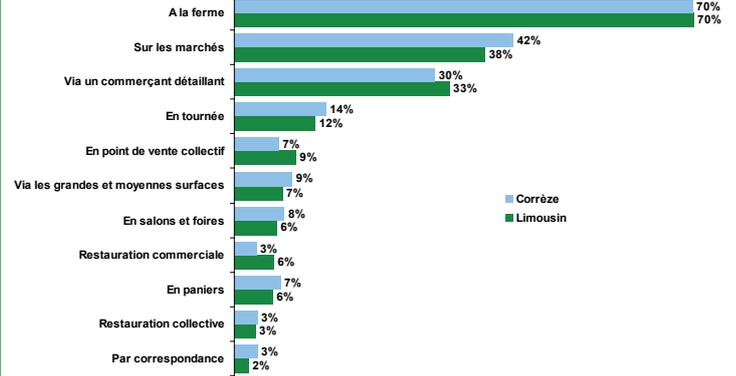
La vente sur les marchés est pratiquée par 42% des producteurs, contre 38% en Limousin. On note une concentration des marchés dans le sud du département, en lien étroit avec l'activité touristique estivale très développée dans cette partie du territoire. Les producteurs de fruits, de légumes et de fromages sont les plus présents sur les marchés. Ce mode de vente est le plus important pour eux.

La vente via les commerçants détaillants est le troisième mode de vente le plus courant. Il est utilisé en premier lieu par les éleveurs qui vendent des animaux à des bouchers de manière traditionnelle. Les producteurs de fruits ont également recours à des commerçants locaux auxquels ils vendent une partie de leur production.

Les autres modes d'écoulement des

La vente à la ferme est le mode de vente le plus utilisé

Proportion d'exploitations en circuit court selon leur(s) mode(s) de commercialisation (trois cités au maximum)



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

produits en circuit court sont pratiqués par une part plus réduite de producteurs et pour des volumes plus faibles. Peuvent être cités par exemple les ventes en tournées, en point de vente collectif ou en paniers.

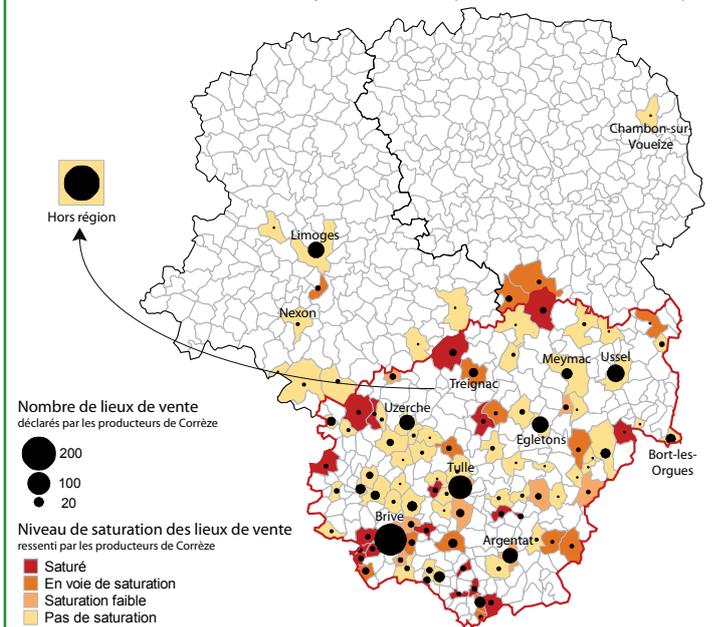
Des lieux de vente parfois éloignés

Les producteurs corrèziens vendent leurs produits principalement au sein du département ; 78% des lieux de vente sont en Corrèze. Les principaux sont Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel et Egletons. Toutefois, 16% des lieux de vente sont en dehors de la région, les principales villes concernées étant Paris, Lyon et Clermont-Ferrand ; circuit court n'est pas toujours synonyme de proximité géographique.

Globalement les producteurs res-

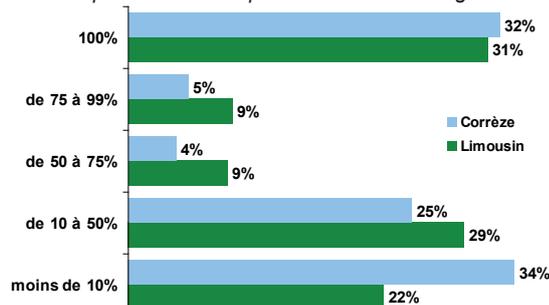
Les lieux de vente principalement en Corrèze

Nombre de lieux de vente déclarés par les producteurs du département et niveau de saturation ressenti par commune (hormis vente à la ferme)



Un poids très variable dans le chiffre d'affaires

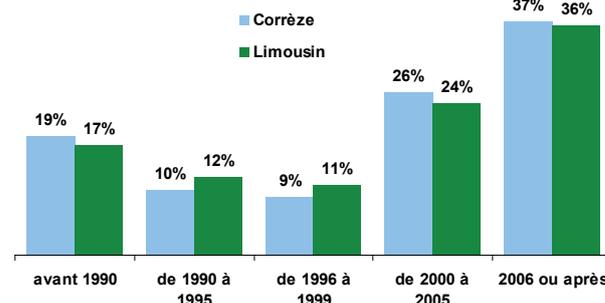
Part du chiffre d'affaires réalisé en circuit court sur les exploitations du département et de la Région



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Plus du tiers des exploitants ne se sont lancés dans cette démarche qu'après 2006

Répartition des exploitations selon l'année de lancement de l'activité circuit court sur l'exploitation



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

sentent encore peu de concurrence : 61% des lieux de vente sont considérés comme non saturés.

Les circuits courts pèsent plus ou moins dans le chiffre d'affaires

Les circuits courts représentent en moyenne 48% du chiffre d'affaires total des exploitations concernées. Toutefois, cette part est très variable selon les exploitations. Ainsi, un tiers des exploitations vendent la totalité de leur production en circuit court. À l'opposé, pour un autre tiers, les circuits courts ne représentent pas plus de 10% de leur chiffre d'affaires. Plus les exploitations sont grandes, plus le poids des circuits courts dans leur chiffre d'affaires est faible. Pour les exploitations moyennes ou grandes les circuits courts constituent en moyenne 38% du chiffre d'affaires, contre 58% pour les petites exploitations et 70% pour les très petites. Le poids des circuits courts sur l'exploitation varie également selon les filières de production. Si en moyenne 34% du chiffre d'affaires des éleveurs concernés est réalisé par la vente en circuit court, cette part atteint 51% pour les producteurs de fruits et 72% pour les apiculteurs.

Un revenu satisfaisant

La rémunération liée à la vente en circuits courts est globalement considérée comme satisfaisante. En effet, les deux tiers des producteurs se déclarent satisfaits du revenu tiré. Il semble donc que ce mode de commercialisation apporte une réelle valeur ajoutée aux exploitants et complète leurs revenus.

De grandes exploitations qui se sont diversifiées

Les deux tiers des exploitations en circuit court du département sont

de taille économique moyenne ou grande (contre moins de la moitié de l'ensemble des exploitations agricoles corréziennes). La part des petites exploitations est de 16% et les très petites 21%.

Pour la moitié des exploitants, la commercialisation en circuit court a été une activité de diversification adoptée ultérieurement à l'installation. C'est notamment le cas dans les grandes exploitations. Pour un quart des producteurs, les circuits courts étaient déjà pratiqués sur l'exploitation qu'ils ont reprise. Pas moins de 19% des exploitations en circuit court ont été créées ex-nihilo. Cela concerne essentiellement les maraîchers, les producteurs de fruits et les apiculteurs. Ces productions ne nécessitant en effet pas une structure foncière importante.

Les jeunes producteurs bien représentés

La moyenne d'âge des producteurs en circuit court du département est de 46 ans. 28% ont moins de 40 ans, soit une part un peu supérieure au niveau régional. Les plus de 55 ans représentent 19% des producteurs. Par rapport à l'ensemble des exploitations du département, celles commercialisant en circuit court concentrent une part plus importante de jeunes agriculteurs, ce qui démontre la dynamique de cette démarche.

Pour huit exploitants en circuit court sur dix, le monde agricole est familier car ils sont issus d'une famille d'agriculteurs. C'est notamment presque toujours le cas pour les éleveurs et les producteurs de fruits.

Pour 85% des producteurs en circuit court l'activité agricole constitue leur activité professionnelle principale. 10% exercent un autre métier et 5% sont retraités.

La volonté de mieux valoriser ses produits

La motivation première qui a conduit les producteurs à se lancer dans cette démarche est personnelle pour la moitié d'entre eux, économique pour 40%. Toutefois, le facteur déclencheur qui a poussé les producteurs à franchir le pas est l'intérêt économique que procure la vente en circuit court. La conjoncture agricole a pu influencer ce choix, notamment pour les éleveurs. Les principales motivations personnelles des producteurs sont la volonté d'avoir une meilleure reconnaissance de leur travail et de leurs produits, ainsi que le goût pour la relation avec la clientèle.

Sur le plan économique, le souhait de mieux valoriser économiquement ses produits a constitué la première motivation, tout comme la volonté d'être indépendant dans la production et la commercialisation.

Enfin, sur le plan sociétal, la sauvegarde et la valorisation des produits du terroir sont les principales motivations.

Une rentabilité parfois aléatoire

Lorsque les producteurs évoquent les freins à l'activité circuit court, 84% s'accordent à dire que la maîtrise de la rentabilité est déterminante pour la réussite des projets. Ce mode de commercialisation ne fournit en effet aucune garantie. Il serait cependant rentable pour la plupart à en croire leur satisfaction vis-à-vis du revenu tiré de cette activité. La deuxième contrainte mise en avant est le défaut d'informations, de connaissances, de compétences. Enfin, un frein jugé important par les trois quarts des producteurs est le manque de clientèle à proximité des lieux de vente, ressenti qu'il faut toutefois nuancer en raison du faible niveau de saturation sur les lieux de vente globalement déclaré.

Des perspectives positives

Parmi les exploitants qui se sont lancés dans la vente en circuit court avant 2006, un quart d'entre eux sont actuellement en phase de développement de leur activité en terme de volumes écoulés.

Parmi l'ensemble des producteurs en circuit court, 41% ont la volonté d'augmenter les volumes vendus par ce biais dans les cinq années à venir. Un tiers veulent diversifier leurs lieux de vente, ce qui traduit une volonté de développement à travers de nou-

veaux débouchés et une nouvelle clientèle. Les circuits courts sont donc dans une dynamique de progression sur ce département et constituent un débouché d'avenir pour les producteurs. ■

Chiffres clés

Nombre et proportion d'exploitations en circuit court par cantons

	Nombre total d'exploitations agricoles	Nombre d'exploitations en circuit court	Proportion d'exploitations en circuit court
Argentat	180	19	11%
Ayen	221	29	13%
Beaulieu-sur-Dordogne	211	36	17%
Beynat	144	19	13%
Bort-les-Orgues	108	10	9%
Brive-la-Gaillarde	85	8	9%
Bugeat	98	11	11%
Corrèze	145	14	10%
Donzenac	262	27	10%
Egletons	71	13	18%
Eygurande	127	12	9%
Juillac	204	33	16%
La Roche-Canillac	96	12	13%
Lapleau	100	10	10%
Larche	140	12	9%
Lubersac	406	36	9%
Malemort-sur-Corrèze	115	16	14%
Mercoeur	217	19	9%
Meymac	94	22	23%
Meysac	255	57	22%
Neuvic	121	23	19%
Saint-Privat	145	8	6%
Seilhac	310	17	5%
Sornac	83	14	17%
Treignac	204	13	6%
Tulle	376	31	8%
Ussel	144	15	10%
Uzerche	323	22	7%
Vigeois	217	25	12%

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Niveau de saturation ressenti par modes de vente (hormis vente à la ferme)

	Non saturé	En voie de saturation	Saturé
Par correspondance	0%	100%	0%
Commerçants détaillants	62%	15%	23%
En tournée	78%	13%	9%
Grandes et moyennes surfaces	46%	4%	50%
Marchés	45%	29%	26%
Paniers	100%	0%	0%
Points de vente collectifs	82%	5%	13%
Restauration collective	80%	0%	20%
Restauration commerciale	42%	8%	50%
Salons et foires	82%	18%	0%
	61%	17%	22%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Proportion d'exploitations du département selon les contraintes et les freins à la réussite des démarches en circuit court (hormis les « sans opinion »)

	Important	Pas important
Défaut d'information/ de connaissances / de compétences	80%	18%
Charge de travail supplémentaire	57%	43%
Difficulté de conciliation vie familiale/vie professionnelle	39%	59%
Jugement des pairs	8%	80%
Réglementation sanitaire et commerciale trop lourde	67%	32%
Absence de référentiels technico-économiques sur les produits	38%	56%
Difficulté d'accès à des financements publics ou privés	53%	42%
Faiblesse logistique (ex : manque d'abattoirs, etc.)	39%	28%
Manque d'implication et/ou de soutien des acteurs locaux	42%	50%
Rentabilité non maîtrisée	84%	14%
Concurrence avec les autres acteurs du commerce local	53%	45%
Manque de clientèle à proximité du siège de l'exploitation	56%	42%
Manque de clientèle à proximité des lieux de vente	75%	25%
Déplacements pour livraison trop importants	59%	36%

Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

Définitions

Circuit court : mode de commercialisation ne comprenant aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur (vente directe), ou un seul intermédiaire (vente indirecte). L'information est collectée auprès des exploitants, et non auprès des distributeurs.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, calculée à partir des surfaces agricoles et des cheptels. La PBS circuit court a été calculée en fonction de la part du chiffre d'affaires circuit court des exploitations.

Exploitations petites, moyennes ou grandes : lorsque la PBS dépasse 25 000 euros annuels, l'exploitation est dite moyenne ou grande. Dans le cas contraire on distingue les petites et les très petites. Les petites structures sont dirigées par un chef d'exploitation de moins de 60 ans, emploient l'équivalent de plus d'une personne à mi-temps durant l'année et dégagent une PBS annuelle de plus de 10 000 euros. Enfin, les très petites sont plus souvent dirigées par des retraités ou des pluri-actifs, elles dégagent une PBS annuelle de moins de 10 000 euros.

Filière principale : une filière principale de production a été attribuée en fonction de la part que représente chacun des produits dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation. Sept filières principales ont été définies : produits laitiers, œufs et volailles, autres produits animaux (viande bovine, ovine, porcine, lapine, caprine, équine, etc.), légumes, fruits, miel et multifilières.

Pour en savoir plus...

www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
 Tél. : 05 55 12 92 30
 courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
 site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
 Directeur de la publication : Christophe Leysse
 Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
 Rédacteur : Damien Lafarge
 Impression : SSP Toulouse
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1622-066
 Prix : 2,50 €
 ©AGRESTE 2013